

RAPPORT SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITÉ DU TRIBUNAL *Pour les Églises Orientales*

Rédigé pour l'année _____

Nom du tribunal _____

Nom de l'Évêque Modérateur du tribunal _____

Nom de l'Évêque Modérateur
général de l'administration de la justice _____

Adresse du tribunal _____

Pays _____

Numéro de téléphone _____ Numéro de fax _____

Adresse électronique (e.mail) _____

Site internet du tribunal _____

Type du tribunal: Éparchial Métropolitain
 Interéparchial Interecclésial
 Ordinaire de l'Église patriarcale/archiépiscopale majeure
du Synode des Évêques

Compétent pour: toutes les causes les seules causes matrimoniales
 toutes les causes, à l'exception de celles matrimoniales

Sont jugées en première instance les causes de(s) (l') Éparchie(s) de :

Sont jugées en seconde instance les causes du tribunal / des tribunaux de :

Le tribunal d'appel (local) est : _____

(lieu, jour)

(Vicaire judiciaire)

LES POINTS À NOTER PARTICULIÈREMENT

Le Vicaire judiciaire est invité à noter les informations utiles qui, à son jugement, permettent d'apprécier correctement le rapport. On y note aussi les éventuelles corrections en ce qui concerne les rapports des années passées, ainsi que les remarques mentionnées au n. II de la lettre circulaire *Inter munera* du 31 juillet 2016. L'espace ci-dessous peut être utilisé à cette fin.

PARTIE I LES MINISTRES DU TRIBUNAL ET LES AVOCATS

NOMS ET PRÉNOMS	ÉTAT	DATES		Titre académique en droit canonique (ou date de la dispense et durée pour laquelle elle est accordée)
	P = Prêtre D = Diacre L = Laïc	de naissance	de nomination	
I. VICAIRE JUDICIAIRE				
II. VICAIRES JUDICIAIRES ADJOINTS				
1.				
2.				
III. JUGES				
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				
11.				
12.				
13.				
14.				
15.				
IV. AUDITEURS ET ASSESSEURS				Titre académique en droit canonique
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				

NOMS ET PRÉNOMS	ÉTAT	DATES		Titre académique en droit canonique (ou date de la dispense et durée pour laquelle elle est accordée)
	P = Prêtre D = Diacre L = Laïc	de naissance	de nomination	
V. DÉFENSEURS DU LIEN				
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
VI. PROMOTEURS DE JUSTICE				
1.				
2.				

NOMS ET PRÉNOMS	DATES		Titre académique en droit canonique
	de naissance	de nomination	
VII. MODÉRATEUR DE LA CHANCELLERIE DU TRIBUNAL			
VIII. AUTRES NOTAIRES			
1.			
2.			
IX. AVOCATS STABLES			
1.			
2.			
3.			
X. AUTRES AVOCATS			
	de naissance	d'approbation	
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			

C

**CAUSES DE NULLITÉ DE MARIAGE TRAITÉES PAR PROCÈS *PLUS BREF* PAR L'ÉVÊQUE
(SEULEMENT POUR LES TRIBUNAUX ÉPARCHIAUX)**

		Nombre	
14	Causes pendantes en début d'année		
15	Causes admises cette année (ligne 4)		
16	Sentences rendues par l'Évêque en faveur de la nullité		
16a	Chefs de nullité traités		

17	Causes renvoyées à l'examen ordinaire		
		Auprès de l'Évêque dont il s'agit au can. 1373 § 3, MEMI	Auprès de la Rote romaine
18	Sentences attaquées par le défenseur du lien		
19	Causes pendantes en fin d'année		

D

**CAUSES DE NULLITÉ DE MARIAGE TRAITÉES PAR PROCÈS PLUS BREFS PAR L'ÉVÊQUE
(SEULEMENT POUR LES TRIBUNAUX INTERÉPARCHIAUX)**

		Nombre	
14	Causes pendantes en début d'année		
15	Causes admises cette année (ligne 4)		
16	Sentences rendues par l'Évêque en faveur de la nullité		
16a	Chefs de nullité traités		

16b	Évêques qui ont rendu des sentences		

17	Causes renvoyées à l'examen ordinaire		
		Auprès de l'Évêque dont il s'agit au can. 1373 § 3, MEMI	Auprès de la Rote romaine
18	Sentences attaquées par le défenseur du lien		
19	Causes pendantes en fin d'année		

E CAUSES DE NULLITÉ DE MARIAGE TRAITÉES PAR PROCÈS DOCUMENTAIRE

		Nombre
20	Causes admises cette année (ligne 5)	<input type="text"/>
21	Sentences rendues en faveur de la nullité	<input type="text"/>
22	Chefs de nullité traités	<input type="text"/>
	<hr/>	<input type="text"/>
	<hr/>	<input type="text"/>
	<hr/>	<input type="text"/>
23	Sentences attaquées par le défenseur du lien	<input type="text"/>

F CAUSES DE SÉPARATION DES ÉPOUX

24	Sentences affirmatives	<input type="text"/>
25	Sentences négatives	<input type="text"/>

G CAUSES DE DROIT (IURIUM)*

26	Causes définies par sentence	<input type="text"/>
27	Causes pendantes en fin d'année	<input type="text"/>

H CAUSES PÉNALES*

28	Causes définies par sentence	<input type="text"/>
29	Causes pendantes en fin d'année	<input type="text"/>

* Le Vicaire judiciaire ajoute un bref sommaire de chaque cause, la décrivant (par ex., l'objet du litige, la décision des juges, l'état de l'appel). L'espace ci-dessous peut être utilisé à cette fin.

PARTIE III L'Activité du Tribunal en DEUXIÈME INSTANCE

I CAUSES DE NULLITÉ DE MARIAGE TRAITÉES PAR LA VOIE ORDINAIRE

		Nombre	
30	Causes pendantes en début d'année		
31	Causes reçues cette année en appel		
32	Causes provenant du procès <i>plus bref</i>		
33	Décrets de confirmation		
33a	Chefs de nullité traités		

34	Sentences rendues		
34a	En faveur du lien		
34b	En faveur de la nullité		
34c	Chefs de nullité traités	En faveur du lien	En faveur de la nullité

34d	Sentences en faveur de la nullité infirmées		
34e	Sentences en faveur du lien infirmées		
35	Sentences attaquées par le défenseur du lien		
36	Plaintes en nullité présentées	Acceptées	Rejetées
37	Causes désertées		
37a	Par renonciation		
37b	Par péremption		
38	Causes pendantes en fin d'année		

J CAUSES DE NULLITÉ DE MARIAGE TRAITÉES PAR L'ÉVÊQUE PAR PROCÈS PLUS BREF

		Nombre
39	Causes pendantes en début d'année	
40	Causes reçues cette année en appel	
41	Évêques qui ont rendu des sentences en première instance	

42	Décrets de confirmation (ou appels rejetés au départ)	
42a	Chefs de nullité traités	

43	Causes renvoyées à l'examen ordinaire en appel	
44	Causes pendantes en fin d'année	

K CAUSES DE NULLITÉ DE MARIAGE TRAITÉES PAR PROCÈS DOCUMENTAIRE

45	Causes renvoyées au tribunal de première instance	
46	Sentences confirmées	
47	Chefs de nullité traités	

L CAUSE DE SÉPARATION DES ÉPOUX

		Nombre
48	Sentences affirmatives	<input type="text"/>
49	Sentences négatives	<input type="text"/>

M CAUSES DE DROIT (IURIUM)*

50	Causes définies par sentence	<input type="text"/>
51	Causes pendantes en fin d'année	<input type="text"/>

N CAUSES PÉNALES*

52	Causes définies par sentence	<input type="text"/>
53	Causes pendantes en fin d'année	<input type="text"/>

* Le Vicaire judiciaire ajoute un bref sommaire de chaque cause, la décrivant (par ex., l'objet du litige, la décision des juges, l'état de l'appel). L'espace ci-dessous peut être utilisé à cette fin.